Automobiliste en niqab: le ministère public demande la confirmation de l’amende

28/06/2010 à 12h08

Le ministère public a demandé lundi matin au tribunal de police de Nantes de confirmer l’amende d’un montant de 22 euros dressée à l’encontre d’une automobiliste nantaise qui conduisait revêtue d’un niqab, un voile intégral. Le tribunal doit se prononcer le 13 décembre prochain.

Le Nouvel Obs